

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

De la Commission Permanente
Du Conseil Général

N° CP 4e/64-04
Séance du 13 JUL 2007

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION (2007-2009)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n °2007/I-5^{ème} /08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2001/III-403 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative à l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'O.R.C.A,
- VU la délibération n°2007/I-1/08 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde pour l'année 2007 une subvention de 11 991 € et autorise son versement,
- ❖ Approuve la convention relative à l'O.R.C.A 2007-2009 ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 11 991 € sera prélevée sur l'enveloppe n°74619, section F, chapitre 65, nature 6568, fonction 51.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER